



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 septembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, (info Tramway), 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.3), M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 8.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 7.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.7), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.6), Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 7.5), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 7.4), M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.4) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTÉRON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN (représenté par Mme Josette LANGUEBIEN) **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.2) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.4) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 2.2) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE (à partir du 1.1.2) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.8) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (représenté par Mme Maryse VIPREY)

Étaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT **Gennes :** Mme Maryse MILLET **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU (à partir du 7.4), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du 9.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 1.1.8), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 1.1.5), E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY, J. SCHIRRER (jusqu'au 7.4), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 1.1.4), R. REYLE (à partir du 2.1), J.M. ROTH, G. GALLIOT, D. ROLET

Mandataires : N. BODIN, B. RONZI (à partir du 7.4), M. LOYAT, J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, J.F. GIRARD, C. DEVESA (à partir du 9.1), S. JOLY, S. WANLIN (à partir du 1.1.8), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.5), C. VOIDEY, J.M. GIRERD, J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER (jusqu'au 7.4), B. CYPRIANI, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 1.1.4), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 2.1), A. POIGNAND, G. BAULIEU, J. LANGUEBIEN

Délibération n°2013/002251

Rapport n°5.1 - Subvention 2013 à l'Office de tourisme et des congrès de Besançon

Subvention 2013 à l'Office de tourisme et des congrès de Besançon

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Promotion touristique du Grand Besançon (Office de Tourisme et autres) »	Montant BP 2013 : 85 000 € Montant de l'opération : 75 000 €

Résumé :

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de Besançon Tourisme et Congrès (BTC). Le schéma de développement touristique conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en Conseil Communautaire du 25 mars 2010, prévoit une aide renforcée du Grand Besançon à BTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique de Besançon et des territoires environnants.

Depuis 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique est signée avec BTC.

BTC sollicite une subvention à hauteur de 75 000 € au titre de l'année 2013. Il est proposé d'accorder cette subvention.

I. Contexte financier de la structure

Besançon Tourisme et Congrès (BTC) avait en 2012 un budget d'environ 1 700 000 € (dont un produit exceptionnel lié au reversement rétroactif de la taxe de séjour de la commune d'Ecole-Valentin et l'intégration dans le budget de cet exercice de l'étude Eurovelo6 pour la Métropole Rhin-Rhône) et a dégagé un résultat net d'environ 143 000 €, ce qui conforte le niveau de trésorerie dont dispose désormais la structure pour assurer son fonctionnement.

Ses ressources principales sont issues des subventions des collectivités territoriales qui représentent 50 % environ du budget total de la structure et du reversement de la taxe de séjour qui en représente 20 % environ.

Le budget prévisionnel 2013 de BTC s'élève à 1 450 000 € répartis comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	376 303	Subventions	1 058 000
		Recettes diverses	33 000
		Aides	3 000
		Recettes comptables	75 000
Accueil	272 280	Accueil	20 000 (*)
Marketing promotion	94 416	Marketing promotion	10 000 (*)
Production	199 937	Production	71 500 (*)
Commercialisation	129 348	Commercialisation	36 000 (*)
Communication	191 427	Communication	3 000 (*)
Tourisme d'affaires	60 876	Tourisme d'affaires	15 000 (*)
Observatoire	10 413	Observatoire	0
DSP Camping	115 000	DSP Camping	125 000
TOTAL	1 450 000	TOTAL	1 450 000

Le coût prévisionnel des actions 2013 est de 337 513 € pour des recettes directement générées (total *) par les actions estimées à 155 500 €.

II. Soutien à BTC

Depuis 2004, le Grand Besançon soutient le fonctionnement de Besançon Tourisme et Congrès.

Le schéma de développement touristique conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en Conseil de Communautaire du 25 mars 2010, prévoit une aide renforcée du Grand Besançon à BTC, association chargée de l'accueil, de l'information, de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique de Besançon et des territoires environnants.

Depuis 2010, une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions en déclinaison du schéma de développement touristique est signée avec BTC. En 2011 et 2012, le montant de la subvention accordée était de 75 000 € (délibérations en Conseils de Communauté des 15/12/2011 et 28/06/2012).

BTC a adressé au Grand Besançon le 26 juin 2013 une demande de subvention à hauteur de 75 000 €. Ce montant entre dans le cadre prévisionnel arrêté dans le cadre du schéma de développement touristique et dans les crédits disponibles inscrits au budget de la compétence Culture-Tourisme-Sports.

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention de 75 000 € à BTC.

III. Convention de partenariat

Comme en 2011 et 2012, il est proposé que le soutien financier du Grand Besançon à BTC s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions ou démarches venant décliner le schéma de développement touristique élaboré par le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

Le Grand Besançon a priorisé ses attentes vis-à-vis de BTC en 2013 sur les points suivants :

- la mise en place d'un **dispositif d'accueil en gares** Besançon Franche-Comté et Besançon Viotte : installation de bornes interactives à finaliser selon l'avancement des travaux en gare Viotte et en lien avec la boutique intermodale,
Avancement au 26/06/2013 : 3 bornes en place (accueil Hôtel de Ville, accueil Micaud, gare TGV), il manque cependant la connexion sur celle de la gare de Besançon Franche-Comté TGV. Une borne est prévue également à terme à la gare Viotte.
- l'**observation** permettant d'évaluer les actions inscrites au schéma de développement touristique : synthèse de fréquentation de la destination (dont FRAC et Maison Victor Hugo), comparatif avec d'autres destinations, analyse de clientèles, estimation des retombées économiques, intégration des parts du tourisme itinérant (fluvial et Eurovélo6, suite étude de la Métropole Rhin Rhône),
Avancement au 26/06/2013 : observatoire constitué des données des principaux acteurs locaux dont reprises des données sur le fluvial de Doubs Plaisance et intégration de la Maison Victor Hugo et de la Cité des Arts.
- la **mise en tourisme de la Cité des Arts** : mise en place de visites guidées, création de forfaits, promotion du site et globalement du quartier culturel,
Avancement au 26/06/2013 : formation des guides organisée par le Grand Besançon, 1 visite programmée tous les 15 jours le samedi pendant l'été et poursuite à l'automne avec conférences en plus, visites nocturnes en lien avec le Pixel, intégration de la Cité des Arts dans les offres groupes (congrès) et forfait week-end, projet de visite-promenade intitulée « prenons de la hauteur » dans la Ville de Besançon intégrant notamment un passage sur la passerelle de la Cité des Arts.

- la définition de **visites guidées** dans la Vallée du Doubs pour intégration dans le **programme « Au fil du Doubs »**. Cette action n'a pu être réalisée en 2013 mais son objectif est la création (ou reconduction) de visites spécifiques dans le calendrier d'édition du programme du Grand Besançon (en avril pour l'été) ; toutefois, certaines visites mises en place par BTC correspondent au programme « Au fil du Doubs » (« Maman les petits bateaux » ou « Vauban à Besançon à vélo » par exemple) et l'étude de faisabilité pour des visites accessibles aux publics handicapés va se poursuivre,
Avancement au 26/06/2013 : programmation de visites en bateau pendant l'été, visites à vélo, randonnées pédestres toute l'année, Journées Européennes du Patrimoine, partenariat Biens Urbains, partenariat Festival de Montfaucon, visites d'ateliers, décalage du projet d'obtention du label Famille + en 2014.
- la **valorisation** du réseau d'aires d'**accueil de camping-cars** : mise en place d'un système de comptage, accueils ponctuels spécifiques, visites de la brigade d'été,
Avancement au 26/06/2013 : pas d'action spécifique développée.
- la **promotion** du **tourisme fluvial**, des **circuits de randonnée pédestres et VTT**, du **Musée des Maisons Comtoises de Nancray** : reprise de la logique de positionnement (3 axes) du schéma sur les supports de BTC, intégration dans la stratégie marketing du Comité Régional du Tourisme, mise en avant sur sites Internet et brochures,
Avancement au 26/06/2013 : fiches techniques mises à jour dans la base de données régionale (LEI) qui sert à alimenter le site Internet, intégration des flyers divers des manifestations, diffusion des infos sur « Jour de Plaisance » et « Mardis des rives » via la page facebook, reprise des tracés GPS des circuits de randonnée dans la rubrique « téléchargements » du site Internet, édition de brochures avec la nouvelle charte graphique de la Ville de Besançon
- les actions de **coopération touristique** entre les sites **UNESCO franc-comtois et suisses** : valorisation de la ligne des horlogers, création de produits touristiques, concours photos,
Avancement au 26/06/2013 : participation aux réunions, contribution aux actions du réseau, notamment le concours photo 2013 et le forfait touristique.

Il est demandé chaque année à BTC de fournir un bilan détaillé des actions réalisées grâce à la subvention accordée par le Grand Besançon ainsi qu'un bilan financier. Les modalités de versement de la subvention et les modalités de suivi et de contrôle de l'exécution sont précisées dans la convention.

Le rapport d'activité général 2012, le bilan 2012 et une note explicative relative aux actions 2013 de BTC sont disponibles sur demande auprès du service.

MM. GIRARD, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue une subvention de 75 000 € à Besançon Tourisme et Congrès au titre de l'année 2013,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 106
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 OCT. 2013

Pour extrait conforme,

Le Président



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (ci-après dénommée CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2013, d'une part,

Et :

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (ci-après dénommé Office de Tourisme) dont le siège est situé 2, place de la 1^{ère} Armée à Besançon, représenté par son Président, Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part.

Préambule

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, (en cours de classement 1^{ère} catégorie) agissant sous forme d'association loi 1901, a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre des actions nécessaires pour accroître l'activité touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme a pour mission d'accueillir, d'informer, de promouvoir et de commercialiser.

De par ses statuts, la CAGB est compétente en matière de promotion et d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire, ainsi qu'en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, elle a adopté le 25 mars 2010 un schéma de développement touristique commun à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon ». Ce schéma a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, outil chargé de l'information et de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon ».

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties dans le cadre du partenariat de la CAGB avec l'Office de Tourisme en 2013.

Article 2 - Engagements de la CAGB

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'année 2013 dans le but de soutenir les actions conduites par l'Office de Tourisme, au regard notamment de la poursuite d'objectifs arrêtés en commun entre la CAGB et l'Office de Tourisme.

Elle s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'Office de Tourisme lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

Article 3 - Engagements de l'Office de Tourisme

Dans le cadre du soutien financier apporté par le Grand Besançon, l'Office de Tourisme s'engage à poursuivre des objectifs portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon » sur les volets relevant davantage du Grand Besançon.

Ces objectifs 2013 sont les suivants :

- la mise en place d'un **dispositif d'accueil en gares** Besançon Franche-Comté et Besançon Viotte : installation de bornes interactives à finaliser selon l'avancement des travaux en gare Viotte et en lien avec la boutique intermodale,
- l'**observation** permettant d'**évaluer les actions inscrites au schéma** de développement touristique : synthèse de fréquentation de la destination (dont FRAC et Maison Victor Hugo), comparatif avec d'autres destinations, analyse de clientèles, estimation des retombées économiques, **intégration des parts du tourisme itinérant** (fluvial et Eurovélo6, suite étude de la Métropole Rhin Rhône),
- la **mise en tourisme de la Cité des Arts** : mise en place de visites guidées, création de forfaits, promotion du site et globalement du quartier culturel,
- la définition de **visites guidées dans la Vallée du Doubs pour intégration dans le programme « Au fil du Doubs »**. Cette action n'a pu être réalisée en 2013 mais son objectif est la création (ou reconduction) de visites spécifiques dans le calendrier d'édition du programme du Grand Besançon (en avril pour l'été) ; toutefois, certaines visites mises en place par BTC correspondent au programme « Au fil du Doubs » (« Maman les petits bateaux » ou « Vauban à Besançon à vélo » par exemple) et l'étude de faisabilité pour des visites accessibles aux publics handicapés va se poursuivre,
- la **valorisation** du réseau d'aires d'accueil de **camping-cars** : mise en place d'un système de comptage, accueils ponctuels spécifiques, visites de la brigade d'été,
- la **promotion du tourisme fluvial, des circuits de randonnée pédestres et VTT, du Musée des Maisons Comtoises de Nancray** : reprise de la logique de positionnement (3 axes) du schéma sur les supports de BTC, intégration dans la stratégie marketing du Comité Régional du Tourisme, mise en avant sur sites Internet et brochures,
- les **actions de coopération touristique entre les sites UNESCO franc-comtois et suisses** : valorisation de la ligne des horlogers, création de produits touristiques, concours photos...

De plus, l'Office de Tourisme s'engage pour l'année 2013 à :

- utiliser l'aide accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan d'activité et un bilan financier de l'année 2013 au plus tard le 31 mars 2014,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de l'Office de Tourisme,
- informer les services de la CAGB concernés de la tenue des réunions des différentes instances de l'Office (conseil d'administration, assemblée générale, commissions),
- inviter les représentants élus et les services de la CAGB concernés aux différentes opérations de communication (conférence de presse, déjeuners de l'observation...),
- missionner son directeur, assisté de son équipe, pour participer à des réunions de travail régulières durant l'année avec les services du Grand Besançon afin d'assurer le suivi de la convention.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Un acompte de 50 000 € sera versé par mandat administratif après signature de cette convention. Le versement du solde de 25 000 € interviendra suite à la présentation écrite du bilan d'activité et du bilan financier de l'année et sa présentation orale devant la commission n°5 « Culture-Tourisme-Sports » du Grand Besançon.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 65.95.6574.09 2008 005.20500 » du budget Culture Tourisme Sports 2013.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

L'Office de Tourisme s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la somme reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par l'Office de Tourisme.

Article 6 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'Office de Tourisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2013.

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le

L'Office de Tourisme et des Congrès de
Besançon,
Le Président,

Jean-François GIRARD

La Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET